

<https://bellegarde.cio.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article34>



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Centre d'Information et d'Orientation
Valserhône - Pays de Gex

La VAE

- L'ORIENTATION TOUT AU LONG DE LA VIE -



Publication date: mardi 17 novembre 2020

Copyright © Centre d'information et d'orientation - Tous droits réservés

La VAE (Validation des acquis de l'expérience)

Toute personne, quel que soit son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins trois ans d'expérience en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à la VAE. Retour ligne automatique

Cette certification qui peut être un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle doit être inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Site du ministère du travail :

<http://www.vae.gouv.fr/>